Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-009

Objet : **Accompagnement de la révision du transfert de la compétence pour 2 ZAE**

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique,
Vu les articles L2122.21, L5211.9 et L5211.10
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,
Vu la compétence Développement Economique exercée par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu la proposition financière du Bureau d'Etude IMMERGIS sis immeuble espace Vaisière, 44 rue Antoine Jérôme Balard, 34790 Grabels, en date du 06/12/2022,
Considérant la nécessité d'un accompagnement technique pour la révision du transfert de la compétence pour 2 ZAE.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition financière du Bureau d'Etude IMMERGIS sis immeuble espace Vaisière, 44 rue Antoine Jérôme Balard, 34790 Grabels, en date du 06/12/2022 pour un montant de 8 550 €HT pour réaliser un accompagnement au diagnostic technique pour la révision du transfert de 2 ZAE.

ARTICLE 2 Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- Bureau d'études IMMERGIS

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le:
de l'affichage le:

Fait à Senlis,
le, 24/11/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE 60

Guillaume **MARÉCHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines